

HSBC EE MONETAIRE

Reporting fonds Article 29 de la loi Energie Climat

Données arrêtées au 31 décembre 2021



Le présent document est un reporting réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.



HSBC
Asset Management

Loi Energie Climat

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021).

Dans le cadre de ce rapport relatif à HSBC EE MONETAIRE, HSBC Global Asset Management (France) (1) présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Actif total	647 967 956 Euros
LEI	969500OIEW7T77MOQM73
Indice de reference	€STR

(1) HSBC Asset Management est le nom de la ligne métier de gestion d'actifs d'HSBC, auquel appartient HSBC Global Asset Management (France), qui fournit du conseil en investissement et des activités de gestion de portefeuilles. HSBC Global Asset Management (France), filiale détenue directement et indirectement à 100% par HSBC Continental Europe est une entité agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (no. GP99026).

Intégration des risques relatifs à la durabilité

HSBC Global Asset Management (France) est déterminée à jouer un rôle de premier plan sur l'investissement responsable. Cela signifie que nos décisions d'investissement tiennent compte des risques en matière d'environnement, de société et de gouvernance d'entreprise (ESG). Si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels nous investissons, cela peut avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients.

1. En tant qu'acteur du marché financier, la société de gestion est soumise au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »).

Dans ce cadre, elle a mis en place une politique relative à l'intégration des risques de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement. Le risque de durabilité s'entend d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, qu'elle soit réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La politique relative aux risques de durabilité est axée sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« UNGC ») (« Global Compact ») qui définit les principaux domaines de risques financiers et non-financiers : droits humains, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption. La société de gestion recourt à des prestataires de services afin d'identifier les entreprises présentant de mauvais résultats dans ces domaines et, si des potentiels risques de durabilité sont identifiés procède alors à ses propres contrôles. Dans le cadre de sa stratégie, la société de gestion surveille les risques de durabilité de façon continue.

La société de gestion agit au mieux des intérêts des investisseurs. Au fil du temps, les risques de durabilité peuvent influencer sur la performance des OPC par le biais de leur investissement sur les émissions d'entreprises, secteurs, régions et classes d'actifs. Bien que les OPC aient leur propre stratégie de gestion, la société de gestion a pour objectif de fournir aux investisseurs des rendements compétitifs en tenant compte du profil de risque. Pour y parvenir, une analyse financière approfondie et une évaluation complète des risques de durabilité sont réalisées dans le cadre d'une évaluation plus large du risque pour chaque OPC.

La politique relative aux risques en matière de durabilité est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr.

2. Les entreprises qui gèrent de manière adéquate les risques de durabilité sont plus à même d'anticiper les futurs risques de durabilité et opportunités. Cela les rend stratégiquement plus résilientes et par conséquent capables d'anticiper et de s'adapter aux risques et opportunités à long terme. De même, lorsqu'ils sont gérés de façon inadéquate, les risques de durabilité peuvent avoir des incidences négatives sur la valeur de la société sous-jacente ou la compétitivité du pays émetteur d'obligations souveraines.

Les risques de durabilité peuvent se matérialiser sous différentes formes pour les entreprises ou les gouvernements dans lesquels les OPC investissent, tels que notamment, (i) une baisse du chiffre d'affaires suite à une évolution des préférences des consommateurs, des répercussions négatives sur les effectifs, des troubles sociaux et une baisse de la capacité de production ; (ii) une augmentation des coûts d'immobilisation/d'exploitation ; (iii) la dépréciation et la mise hors service anticipée d'actifs existants ; (iv) une atteinte à la réputation due à des amendes et décisions de justice et une perte du droit d'exercer l'activité ; (v) le risque de crédit et de marché des obligations souveraines. Tous ces risques peuvent potentiellement impacter la performance des OPC.

Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance des OPC dépendront aussi des investissements de ces OPC et de la matérialité des risques de durabilité. La probabilité que surviennent des risques de durabilité doit être atténuée par leur intégration dans la procédure de décision d'investissement. Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance des OPC qui s'appuient sur les critères ESG sont encore plus atténués. Cependant, il n'existe pas de garantie que ces mesures atténueront complètement ou préviendront la matérialisation des risques de durabilité sur ces OPC. Il en résulte que l'impact probable sur la performance des OPC d'une baisse significative réelle ou potentielle de la valeur d'un investissement due à un risque de durabilité va ainsi varier et dépend de plusieurs facteurs.

3. Le FCP prend en considération des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. La société de gestion intègre les risques de durabilité en identifiant les facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la performance d'un investissement. L'exposition à un risque de durabilité ne signifie pas nécessairement que la société de gestion s'abstiendra de prendre ou de conserver une position. Il s'agit plutôt pour la société de gestion de prendre en considération les évaluations des risques de durabilité ainsi que les autres facteurs significatifs dans le contexte de l'entreprise investie ou de l'émetteur, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP.

4. Le FCP peut investir dans des instruments dérivés. Les risques de durabilité sont alors plus difficiles à prendre en compte car le FCP n'investit pas directement dans l'actif sous-jacent. A la date du prospectus, aucune méthodologie d'intégration ESG ne peut être appliquée pour les instruments dérivés.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

En 2021, les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier. Nous adhérons complètement à cette cause et, en juillet 2021, le métier HSBC Asset Management a rejoint l'initiative **Net Zero Asset Managers (NZAM)**. À ce titre, nous nous sommes engagés à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos actifs sous gestion d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

En 2021, le métier HSBC Asset Management a annoncé la création d'un Centre d'excellence sur le climat rattaché à la Direction de l'Investissement Responsable. Ce centre a été lancé en mars 2022, avec comme mission principale de définir, quantifier et formaliser notre stratégie de neutralité carbone à horizon 2050 avant d'en assurer le suivi. L'équipe nouvellement créée a pour mission d'établir la feuille de route vers la neutralité carbone qui permettra d'intégrer les scénarios climatiques, les risques de transition et les risques physiques liés au réchauffement climatique, dans nos processus d'investissement et dans les portefeuilles de nos clients.

Dans ce contexte, HSBC Global Asset Management (France) sera en mesure de communiquer sa stratégie de neutralité carbone ainsi que sa déclinaison sur ses investissements dans son prochain Rapport Loi Energie Climat.

Définir les risques climatiques

Les risques induits par le changement climatique peuvent être regroupés en deux grandes catégories : risques de transition et risques physiques.

Les risques de transition sont liés aux conséquences et aux coûts des changements d'ordre politique, juridique, technologique et de marché nécessaires pour limiter le changement climatique et pour s'y adapter. Les entreprises qui ne tiendraient pas compte de la nécessité de la transition vers une économie bas-carbone s'exposent à des risques financiers et des risques de réputation susceptibles de nuire à leurs notations crédit et aux niveaux de valorisation des actions.

Les risques physiques sont liés

- i) aux conséquences physiques du changement climatique telles que l'augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements climatiques extrêmes, feux de forêt et destruction de la biodiversité ou
- ii) à l'évolution à plus long terme des tendances climatiques (risques chroniques) tel qu'un changement des régimes des précipitations impactant les rendements agricoles et, ce faisant, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. La vulnérabilité des infrastructures clés et les conséquences en termes de santé publique peuvent aussi considérablement compromettre la productivité et la viabilité économique.

Prise en compte du risque climat

Comment les enjeux climatiques sont-ils aujourd'hui pris en compte dans notre approche globale d'intégration ESG ?

L'investissement qui s'inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques induits sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. Il apparaît de manière évidente que les entreprises les mieux préparées au changement climatique, celles qui engagent une démarche transformationnelle crédible et perçue comme telle par le marché seront sans aucun doute les plus à même de se valoriser.

Compte tenu de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients, il est de notre responsabilité d'évaluer la résilience des investissements au risque climatique.

Notre suivi du risque climat est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarii selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et selon le Groupe International d'Expert sur le Climat (GIEC créé en 1988 et regroupant 195 états en 2021) .

Dans une recherche d'homogénéité et de comparabilité des données, nous avons choisi de nous appuyer sur les données carbone de S&P Trucost, leader dans le domaine.

En plus des émissions carbone, nous utilisons un autre indicateur qui est la mesure de l'augmentation de température des entreprises et des portefeuilles à horizon 2050. Cette mesure permet de valider l'alignement d'un portefeuille aux Accords de Paris et de mettre en œuvre une stratégie bas carbone le cas échéant.

Le calcul de la température des émetteurs se base alors sur une analyse comparative des trajectoires d'émissions carbone des entreprises (évolution des émissions de CO2 passées ou estimées par S&P Trucost) avec des trajectoires théoriques définies par le GIEC.

Ces données sont issues de modèles mis en avant par l'initiative Science Based Target(1) en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son degré d'émission de gaz à effet de serre.

Notation ESG

	ESG	E	S	G	Taux de couverture
Fonds Méthodologie HSBC AM ⁽²⁾	5,6	6,1	5,7	5,7	96%
Fonds Méthodologie MSCI	6,8	6,1	5,7	5,7	96%

Taux de couverture des entreprises notées, exprimé en pourcentage de l'actif net

Sources : HSBC Asset Management et MSCI

Intensité carbone

Intensité carbone ⁽³⁾	Émissions carbone - Scope 1+2	Couverture
Fonds	38,09	64%

(1) L'initiative Science Based Target (Objectifs basés sur la science) est issue d'un partenariat entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales et le Fonds mondial pour la Nature, qui a pour objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en accompagnant les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Elle évalue notamment l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises au vu des données de la science climatique.

(2) Méthodologie disponible en annexe

(3) Exprimé en CO2e/M USD, selon les émissions carbone de scope 1+2. Source : S&P Trucost



Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

HSBC Global Asset Management (France) développe une méthodologie permettant de quantifier l’impact de ses investissements sur la biodiversité.

Pour ce faire, la société est en train de se doter d’indicateurs de mesure adaptés qui vont être apportés par un fournisseur de données spécialisés. Elle sera ainsi en mesure de valider le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

L’objectif de HSBC Global Asset Management (France) est d’être en capacité, au plus tard en 2024, de mesurer l’impact de ses investissements sur la biodiversité. Cet objectif découle des engagements pris par le métier HSBC Asset Management fin 2020 en adhérant au *Finance for Biodiversity Pledge*, charte d’investisseurs qui vise à protéger et valoriser la biodiversité à travers les choix d’investissements.

Aujourd’hui, les indicateurs de risque liés à la biodiversité présentent encore des limites significatives, en particulier, lorsqu’il faut évaluer l’impact sur la biodiversité marine. Nous sommes toujours dans une phase d’analyse des sources de données disponibles et d’échange avec les fournisseurs de données de biodiversité. Cette étape est primordiale afin de s’assurer d’utiliser un indicateur d’impact pertinent pour nos activités et notre périmètre de gestion.

Pour plus d’informations, notre Politique relative à la Biodiversité est disponible sur internet [Politiques et rapports investissement responsable](#).

En parallèle nous avons commencé un processus d’analyse sectorielle des risques et opportunités d’investissement liés à la biodiversité.

En 2021, nous avons publié notre première Politique Biodiversité en cohérence avec notre adhésion à l’initiative *Finance for Biodiversity Pledge*.

Nous avons commencé le partage des connaissances, les activités d’engagement et l’évaluation des impacts qui constituent les trois premières étapes de cette initiative.

Le Club B4B+

HSBC Global Asset Management (France) participe depuis septembre 2020, au groupe de travail « B4B + » (Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive) initié par CDC Biodiversité afin de définir une méthodologie de mesure des risques liés à la biodiversité et d’expérimenter le *Global Biodiversity Score* (GBS), en étroite collaboration avec ses membres. Le Club facilite ainsi les retours d’expériences et permet d’alimenter la réflexion autour de l’empreinte biodiversité.

Les réflexions menées par le Club :

- L’empreinte biodiversité des entreprises et des portefeuilles financiers ;
- Les dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité ;
- Le rôle du secteur de la finance en matière de lutte contre l’érosion de la biodiversité ;
- Les leviers d’action possibles pour améliorer son impact sur la biodiversité.

Annexes



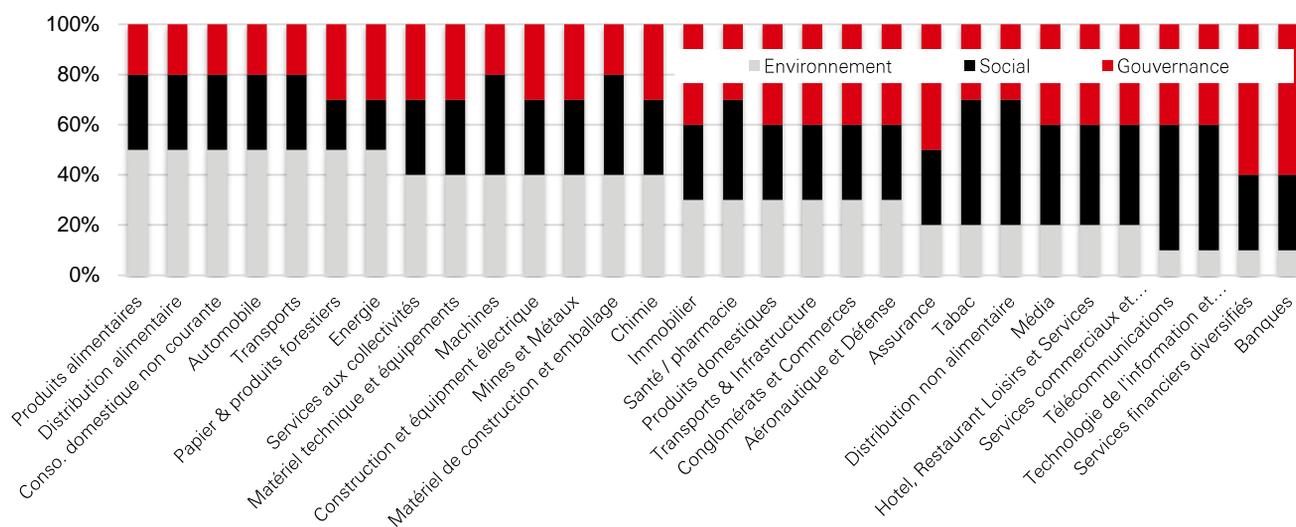
HSBC
Asset Management

Définitions et méthodologies

Notation ESG : méthodologie du métier de gestion d'actifs d'HSBC

Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable de la recherche ESG. Les notations E, S et G sont fournies par MSCI et permettent de calculer des scores ESG agrégés pour chaque valeur donc chaque émetteur, qui tiennent compte de notre analyse ESG de leur secteur d'appartenance.

Poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG



Nous attribuons une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global aux portefeuilles et à leurs indices de référence respectifs. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.

Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.

Intensité carbone

Émissions carbone de Scope 1 (tonnes de CO2e) : Émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation de combustibles fossiles et des processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

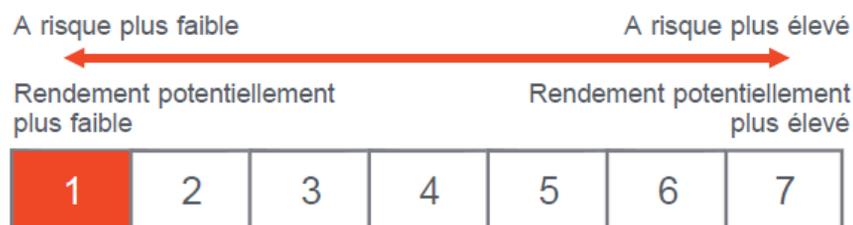
Émissions carbone de Scope 2 (tonnes de CO2e) : Emissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise.

Intensité carbone des entreprises (tonnes CO2e/M USD) : Tonnes d'émissions de Co22e de Scope 2/M USD de revenus de l'entreprise concernée par rapport à chacun de ses pairs et à l'ensemble de son groupe de pairs.

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions}_i \text{ de GES de l'émetteur (scope 1 et 2)}}{\text{revenus}_i \text{ de l'émetteur en millions de dollars}} \right)$$

Informations importantes

Profil de risque et de rendement



La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. L'échelle varie de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Profil de risque :

- **Risque de perte en capital** : l'OPCVM ne présente aucune garantie ni protection de capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire de l'OPCVM repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants.
- **Risque de taux d'intérêt** : le prix des obligations à taux fixe et autres titres à revenu fixe (sans option attachée) varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. Ainsi cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des obligations à taux fixe chute, ainsi que celle de la valeur liquidative. Par ailleurs, le gérant a la possibilité de réaliser des opérations d'arbitrage de taux, c'est-à-dire qu'il anticipe une déformation de la courbe des taux. Or, il se peut qu'elle se déforme dans un sens qu'il n'avait pas anticipé, ce qui pourra causer une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : le risque de crédit est le risque que la situation financière de l'émetteur se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. Cette dégradation peut entraîner une baisse de la valeur des titres de l'émetteur et donc une diminution de la valeur liquidative du fonds. Il s'agit par exemple du risque de non remboursement en temps voulu d'une obligation. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

Informations importantes

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France). Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

Ce document qui est un reporting réglementaire ne constitue en aucun cas une sollicitation ou une recommandation d'achat ou de vente.

Les commentaires et analyses contenus dans cette présentation reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France).

En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document.

Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Asset Management (France), 2022